



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 10 A

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 2 de 14

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

De chlore actif Concentration: ~1,3%

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique			< 11 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314			
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif			< 1,5 %
	231-668-3	017-011-00-1	01-2119488154-34	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H290 H314 H318 H335 H400 H410 EUH031			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

##### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique	< 11 %
	par voie orale: DL50 = 333 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2		
7681-52-9	231-668-3	hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif	< 1,5 %
	par inhalation: CL50 = > 10,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1100 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1 EUH; EUH031: >= 5 - 100		

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 3 de 14

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - &lt; 15 % phosphates, &lt; 5 % agents de blanchiment chlorés.

**Information supplémentaire**

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxiloson, aérosol dosé Pulmicort. (Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées).

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Phosphore oxydes. Chlorure d'hydrogène (HCl).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 4 de 14

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

**Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. ( Voir section 8. )  
Ne pas mélanger avec acides.  
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Matériau déconseillé pour Récipient: Aluminium. Zinc.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de acides.  
Conserver le récipient bien fermé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).  
Matériau approprié pour le sol: Résistant au lessivage.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants.  
Peroxydes organiques. Matières et mélanges auto-réactifs. substances radioactives.. Matières infectieuses.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température de stockage conseillée : >5°C

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 5 de 14

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7782-50-5	Chlore	0,5	1,5		VLE (15 min)	
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
DNEL type		Voie d'exposition		Effet		Valeur
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique					
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation		local		1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation		local		1 mg/m <sup>3</sup>
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif					
Consommateur DNEL, à long terme		dermique		local		0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale		systémique		0,26 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation		systémique		1,55 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation		systémique		3,1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation		local		1,55 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation		local		3,1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique		local		0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation		systémique		1,55 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation		systémique		3,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation		local		1,55 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation		local		3,1 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif	
Eau douce		0,00021 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00026 mg/l
Eau de mer		0,000042 mg/l
Intoxication secondaire		11,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		4,69 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 6 de 14

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. NF EN 166

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection: Tablier de protection.

Standard: vêtements de protection: EN 136, EN 137, EN 140, EN 143, EN 149, EN 405, EN 12941, EN 12942, EN 14387

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (EN 14387) Type: B/P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

liquide

Couleur:

incolore

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 7 de 14

Odeur: caractéristique  
Seuil olfactif: non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: non déterminé  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé  
Point de sublimation: Aucune information disponible.  
Point de ramollissement: Aucune information disponible.  
Point d'écoulement: Aucune information disponible.  
Point d'éclair: non déterminé

**Inflammabilité**

solide/liquide: Aucune information disponible.  
gaz: négligeable

**Dangers d'explosion**

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé  
Température d'auto-inflammation: Aucune information disponible.

**Température d'inflammation spontanée**

solide: négligeable  
gaz: négligeable

Température de décomposition: Aucune information disponible.

pH-Valeur: &gt;13 (conc.)

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

Hydrosolubilité: Aucune information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants**

miscible.

La vitesse de dissolution: négligeable

Coefficient de partage n-octanol/eau: Aucune information disponible.

La stabilité de la dispersion: négligeable

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 1,2 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente: Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative: non déterminé

Caractéristiques des particules: négligeable

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

aucune/aucun

**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant: Aucune information disponible.

Teneur en solvant: Aucune information disponible.

Teneur en corps solides: non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 8 de 14

Taux d'évaporation:

non déterminé

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.

La décomposition s'opère à partir de températures de: 40°C

Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Chlore (Cl<sub>2</sub>). Oxygène. (Risque d'un éclatement du récipient.)

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux. (Danger d'explosion.)

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. (Chlore.)

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter: Acide fort. Métaux et alliages de base. Aluminium. Zinc. Plomb. Agents oxydants. Agents réducteurs. Amines. Ammoniac.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Chlore (Cl<sub>2</sub>).

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Phosphore oxydes. Chlore (Cl<sub>2</sub>). Chlorure d'hydrogène (HCl).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique				
	orale	DL50 mg/kg	333	Rat	ECHA
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif				
	orale	DL50 mg/kg	1100	Rat	ECHA Dossier
	cutanée	DL50 mg/kg	> 20000	Lapin	ECHA Dossier
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 mg/l	> 10,5	Rat	ECHA Dossier
					OECD Guideline 401
					OECD Guideline 402
					OECD Guideline 403

**Irritation et corrosivité**



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 9 de 14

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

hypochlorite de sodium: non sensibilisant.

bibliographie: ECHA Dossier

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vitro disponible.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

hypochlorite de sodium:

Toxicité orale subchronique (90d) NOAEL = 34,4 mg/kg (Souris.)

bibliographie: ECHA Dossier

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance (&gt; 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Indications diverses: TRO = Total Residual Oxidant

hypochlorite de sodium Concentration ~ 1,3% solution dans l'eau:

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: H412

bibliographie: ECHA Dossier (7681-52-9), self classification, 1-2,5% (hypochlorite de sodium Concentration)

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 (TRO) mg/l	0,032	96 h	Poisson ,divers	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,036	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,035	48 h	Ceriodaphnia dubia	ECHA Dossier OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,04	21 d	Brevoortia tyrannus	ECHA Dossier
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,015	21 d	V. iris (Ambloplites rupestris)	ECHA Dossier READ ACROSS
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	563	3 h	Boue activée	ECHA Dossier OECD Guideline 209

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 10 de 14

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif	-3,42

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3266

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.  
(@00000000362, hypochlorite de sodium)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 10 A

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 11 de 14

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C5

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3266

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (@00000000362, hypochlorite de sodium)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C5

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3266

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium hypochlorite)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Marine polluant:

NO

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3266

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 10 A

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 12 de 14

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium hypochlorite)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

négligeable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV):

0% (calculé.)

2004/42/CE (COV):

0g/L (calculé.)

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

hydroxyde de potassium; potasse caustique

hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 13 de 14

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Modifications**

- Rev. 1.00; 06.07.2015, Première publication
- Rev. 1,01; Les changements au chapitre: 1
- Rev. 2,00; Les changements au chapitre: 1-16; 13.06.2018
- Rev. 2,10; -Les changements au chapitre: 1-16; 22.11.2022

**Abréviations et acronymes**

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- CAS: Chemical Abstracts Service
- CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
- DNEL: Derived No Effect Level
- d: day(s)
- EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- ECHA: European Chemicals Agency
- EWC: European Waste Catalogue
- IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
- h: hour
- LOAEL: Lowest observed adverse effect level
- LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- NOAEL: No observed adverse effect level
- NOAEC: No observed adverse effect concentration
- NLP: No-Longer Polymers
- N/A: not applicable
- OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
- PNEC: predicted no effect concentration
- PBT: Persistent bioaccumulative toxic
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )
- REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
- SVHC: substance of very high concern
- TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
- UN/NU : United Nations/Nations Unies
- VOC: Volatile Organic Compounds

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 10 A**

Date de révision: 22.11.2022

Code du produit:

Page 14 de 14

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Information supplémentaire**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:

Dangers pour la santé: Méthode de calcul.

Risques environnementaux: Méthode de calcul.

Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*